

APPEL A PROJET ANS 2026



J'Apprends à nager en Guadeloupe

"J'APPRENDS A NAGER"

Contexte :

L'analyse des noyades en France a mis en évidence **le nombre important de personnes ne sachant pas nager dans notre pays**. Face à cette problématique de **santé publique mais aussi d'égalité des chances**, il a été décidé de continuer à mobiliser des moyens spécifiques en vue de prévenir les noyades et développer l'aisance aquatique.

Les actions présentées dans le cadre du dispositif « **J'apprends à nager** » du plan de prévention des noyades et de développement de l'aisance aquatique devront répondre aux critères ci-dessous.

Publics cibles :

Les enfants de 6 à 12 ans, ainsi que les **adultes de plus de 45 ans**, ne sachant pas nager, et résidant prioritairement au sein des zones carencées (**QPV et ZRR**).

Les actions favorisant l'apprentissage de la natation des enfants en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière (**décloisonnement de l'âge jusqu'à 18 ans**).

Structures éligibles :

Les associations, les collectivités territoriales ou leurs groupements.

Conditions d'organisation des stages :

- Les stages devront débuter **impérativement en 2026** mais pourront se dérouler jusqu'en juin 2027, pendant les vacances scolaires, les week-ends ou lors des temps périscolaires.
- Les stages devront être gratuits pour les enfants,
- Les coopérations entre le mouvement sportif et les collectivités territoriales seront privilégiées afin de favoriser l'émergence d'une offre de stages co-organisés,
- Les projets pourront avoir lieu en milieu fermé (piscine) ou en milieu naturel, dans un environnement permettant l'expérience de profondeur,
- Les séances devront être encadrées par du personnel qualifié, selon les normes d'encadrement en vigueur ou fixées par les codes de l'action sociale et des familles, et du sport. Leur honorabilité sera contrôlée,

- La capacité à savoir nager devra être validée à la fin du stage par la réussite au test unique **Savoir Nager en Sécurité**. Dans certains cas exceptionnels liés au très faible niveau initial des bénéficiaires, il peut être envisagé par l'organisateur des sessions, à la fin du cycle d'apprentissage, de proposer de participer à un second stage « J'apprends à nager » afin de consolider les acquis du premier stage,
- Une coopération avec les établissements scolaires (cycle 3) est souhaitée afin de permettre aux enfants la réussite du test du Savoir Nager en Sécurité en 6ème,
- Les dates et lieux des stages pendant les vacances scolaires devront être communiqués à la DRAJES au minimum 3 semaines avant leur déroulement,
- Les modalités d'organisation des stages "J'apprends à nager" sont disponibles en annexe.

Sélection des projets :

Une attention particulière sera portée aux projets selon :

- ✓ La nature de l'encadrement,
- ✓ Le matériel spécifique,
- ✓ La stratégie générale développée,
- ✓ L'impact de l'action,
- ✓ Le système d'évaluation mis en place (nombre attestation Savoir Nager en Sécurité, nombre d'enfants etc...).

Indicateurs associés :

- ✓ Nom et localisation des structures ayant bénéficié des actions,
- ✓ Nombre et types d'actions dont :
 - Nombre de personnes impliquées,
 - Nombre de sessions,
- ✓ Nombre, profils et origine géographique des participants (Personnes porteuses de handicap, Jeunes de 6 à 10 ans, Jeune de plus de 11 ans, adultes de plus de 45 ans...)
- ✓ Qualité des intervenants (statut, diplôme, numéro carte professionnelle) et nombre,
- ✓ Satisfaction des participants,
- ✓ Évolution de la structure suite aux actions...

Bilan des actions financées en 2025 obligatoire :

- ✓ Transmission du compte rendu financier via le compte Asso ;
- ✓ Saisie des informations sur les actions réalisées sur le portail <https://www.sports.gouv.fr/le-plan-aisance-aquatique-1129>, onglet « [je me connecte](#) »

Démarche pour tous :

Se connecter à « **Compte Asso** » code d'accès **205** et créer dans la demande de subvention, une fiche action, dont l'intitulé du sous-dispositif est :

Savoir nager et savoir rouler à vélo

Pour les collectivités territoriales :

Dans la partie « Affiliation sportive », sélectionner « divers » et nom de fédération, « autres ».

Date limite de dépôt des demandes sur "Compte-Asso" : **17 MAI 2026**



Contact : Estelle BOISDRON Référent « Savoir Nager » DRAJES Guadeloupe 0590 81 43 43 / 0690 41 42 68

Par mail à estelle.boisdron@ac-guadeloupe.fr